

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 27/02/2026

Date d'affichage : 10/03/2026

MA-DEL-2026-007

L'an **deux mil vingt six, le six mars**, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : M. Emmanuel DIGNAC, M. Jacky ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

### **OBJET : Tableau de la voirie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations MA-DEL-2025-074 du 14 novembre 2025 et MA-DEL-2026-001 du 23 janvier 2026 relatives au tableau de classement de la voirie de la commune, établies consécutivement à la parution du décret portant sur la loi 3DS qui impose aux communes d'identifier et de nommer l'ensemble des voies ouvertes à la circulation, qu'elles soient privées ou publiques, avec comme conséquence l'impact sur la nouvelle loi de Finances 2025 qui fait évoluer les modalités de recensement de la voirie communale pour la répartition de la DGF en prenant en référence les voies recensées par l'IGN.

Le Conseil Municipal avait retenu comme prestataire la société GEOPTIS, 6 rue du Quatre-Septembre, 92130 ISSY Les Moulineaux.

Après de nombreux échanges entre cette société et la commune, il a été possible d'arrêter les différents tableaux, voies départementales, chemins d'exploitation, places, voies communales, chemins ruraux tels que joints au dossier.

Dans le recensement des voies arrêté lors du conseil municipal, il avait été omis de dénommer la rue reliant la rue de la Liberté et la rue de la Brasserie,  
Monsieur le Maire propose de la dénommer " Passage Parlon".

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- dénomme la rue reliant les rues de la Liberté et de la Brasserie "Passage Parlon"
- arrête le tableau de la voirie de la commune tel que définie dans les différents tableaux joints
- demande à Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services du cadastre et à

l'IGN.

Certifiée exécutoire après transmission à la  
Préfecture de la CREUSE et publication par voie

Accusé de réception en préfecture d'affichage le 10/03/2026  
023-212302103-20260306-MA-DEL-2026-007-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2026  
Date de réception préfecture : 10/03/2026

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. André MAVIGNER

